

La Maison du Gruyère dans l'attente

Le projet touristique bute sur un problème d'accès, qui touche tout le périmètre du centre de Pringy



La vie de la fromagerie de démonstration ne peut être prolongée très longtemps. Pas sans frais importants.

K STÉPHANE SANCHEZ

Pringy L La Maison du Gruyère piaffe d'impatience. Motif: sa nouvelle fromagerie de démonstration, à l'origine prévue pour 2022, et le solde du complexe touristique, prévu pour 2024, sont bloqués par des procédures concernant le Plan d'aménagement local (PAL) et le Plan d'aménagement de détail (PAD) du centre de Pringy, à l'ouest des rails. Un secteur qui intègre non seulement la Maison du Gruyère 2.0, mais aussi le futur EMS

de Pringy, l'administration communale, des logements et un vaste parking souterrain. Le souci? L'accès à ce parking souterrain fait l'objet d'un litige, a appris hier l'assemblée des sociétaires de la coopérative.

Cet accès est prévu côté est, sous les rails. Le passage sous-voie est déjà construit, en synergie avec la nouvelle gare. Mais un tronçon d'une centaine de mètres, en zone pour l'instant agricole, devrait dans le futur sortir de ce tunnel et longer les rails jusqu'à la route de Gruyères, à plus de 20 mètres du passage à niveau existant. Ce tronçon ne se situe pas dans le périmètre du PAD, mais l'un des riverains a fait opposition à ce PAD ainsi qu'à la demande de permis de construire de la Maison du Gruyère. Les dossiers et oppositions sont désormais entre les mains de la Direction des infrastructures (DIME), commune et opposant n'ayant pas trouvé de compromis.

Des préavis positifs

«La commune a déposé cette route d'accès à l'enquête préalable en novembre 2020», explique Catherine Bussard à *La Liberté*. «Nous avons reçu en octobre 2021 un préavis positif avec conditions (sur l'aménagement du carrefour)», ajoute la vice-syndique. Plusieurs raisons ont incité la commune à privilégier cet accès, plutôt que la route du Pâquier, à l'ouest.

«Nous avons voulu créer une place de village ou une zone de rencontre en surface», explique Catherine Bussard. «Le PAL stipule que 80% des places de stationnement doivent être en sous-sol.» Seules quelques places de dépose seraient en surface, pour la gare et les bus touristiques. Les visiteurs de la Maison du Gruyère, eux, parkeraient au sous-sol. «Or, il s'est avéré que l'entrée du parking à l'ouest, par la route du Pâquier, nécessiterait une rampe d'accès trop pentue», note la vice-syndique.

En outre, «il est prévu de créer une route d'évitement du centre de Pringy, à l'est et le long de la voie ferrée. Elle est inscrite au plan directeur communal qui fait partie du PAL et nous lie. Nous n'avons pas engagé de travaux, car cette route serait cantonale et son financement n'est pas acquis. Les services de l'Etat ont donné l'aval à l'accès au PAD par l'est, considérant qu'il se raccrocherait à terme à cette route d'évitement.»

La vice-syndique souligne que les démarches ont été faites «en toute transparence». «Nous avons toujours essayé de discuter avec les opposants, qui se sont montrés assez restrictifs. C'est leur droit», explique-t-elle. «La route d'accès ne passe que sur une petite partie de leur propriété.»

«Carrefour infernal»

Contacté par *La Liberté*, David Streit, fils de la propriétaire et impliqué dans le dossier, fonde son opposition sur deux arguments. D'abord la sécurité. «La route de la Cité aboutit déjà dans le secteur et on veut y ajouter un deuxième accrochage. Ce sera le carrefour infernal, à côté d'un passage à niveau. Il y a pourtant une alternative: la route du Pâquier, qui offre 480 mètres où positionner un accès – comme c'est le cas aujourd'hui. D'ailleurs deux tiers du trafic qui arrive à Pringy vient par cette route du Pâquier. Quant à la route d'évitement, elle traverse des zones d'assolement et son accrochage à la route de Gruyère serait problématique – nous avons demandé l'avis d'un bureau d'études.»

Deuxième argument: «Notre hêtre pleureur, vieux de soixante ans et legs de mon grand-père, est menacé par cet accès. Nous l'avons fait expertiser et le Service de la forêt et de la nature a reconnu qu'il s'agit d'un arbre digne de protection, au sens légal. Hors zone à bâtir, pour l'abattre, il faudrait démontrer qu'il n'y a pas d'alternative technique. Mais il y en a une: la route du Pâquier, où se trouvait d'ailleurs l'accès imaginé par le lauréat du projet de la Maison du Gruyère.» David Streit se dit déterminé à contester la décision à venir de la DIME, si elle lui est défavorable. «Nous apprécions la Maison du Gruyère et nous réjouissons du projet. Ce qui nous surprend, c'est l'entêtement de la commune.»